

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 21 août 2023 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard  
Patrick Boisselle  
Jacques Desrosiers

Julie L'Homme  
Sylvain Boisselle

Est absent:  
Patrick Godin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**1 – Ouverture de la séance**

**2 – Adoption de l'ordre du jour**

**3 – Adoption des procès-verbaux**

- 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
- 3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2023

**4 – Période de questions**

**5 – Administration**

- 5.1 - Approbation des comptes à payer
- 5.2 - Rapport du maire
- 5.3 - Rapport des délégués aux comités
- 5.4 - Correspondance

**6 – Législation**

**7 – Service des travaux publics**

- 7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal
- 7.2 - Nettoyage de plusieurs ponceaux - rang Thiersant
- 7.3 - Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet accélération - rang Saint-Yves

**8 – Service d'urbanisme**

- 8.1 - Rapport des permis
- 8.2 - Dérogation mineure - Dossier numéro DM-2023-03, Sylvain Parent au 572, rang Bord de l'Eau

**9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

- 9.1 - Abrogation de la résolution numéro 110-06-23 - Contrat avec Infotech
- 9.2 - Demande d'autorisation de circuler du Club des Neiges Sorel-Tracy inc.
- 9.3 - Avis d'intention de la MRC de Pierre-De Saurel - Déclaration de compétence à l'égard des municipalités locales relativement à certaines activités dans la rive et le littoral
- 9.4 - Projet - Système des radiocommunications d'urgence de la MRC de Pierre-De Saurel - Demande au Fonds régions et ruralité volet 4
- 9.5 - ADMQ - Colloque de zone Montérégie Est

**10 – Analyse des demandes d'appui reçues**

**11 – Varia**

134-08-23

## **12 – Période de questions**

## **13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

135-08-23

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 3 juillet 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

136-08-23

#### **3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2023**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 5 juillet 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

### **5 - ADMINISTRATION**

137-08-23

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2023 au montant de 99 436,80\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2023 au montant de 99 436,80\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juillet.

## **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

NIL

## **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 21 août 2023).

## **6 - LÉGISLATION**

### **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal**

Le rapport de monsieur Jean-Marc Laberge, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité le 27 juin 2023 a été remis aux élus pour information.

138-08-23

#### **7.2 - Nettoyage de plusieurs ponceaux - rang Thiersant**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au nettoyage de plusieurs ponceaux, suite au nettoyage du fossé, afin d'assurer un bon écoulement des eaux;

Considérant que la Municipalité a demandé des prix à trois (3) entreprises pour les travaux de nettoyage des ponceaux;

Considérant la réception des soumissions suivantes

- Vacuum Drummond 265\$/h avant taxes plus une surcharge de 15% pour le carburant
- Environnement KMJ inc. 180\$/h avant taxes plus les frais d'assurance de 5,95%
- Enviro5 265\$/h avant taxes plus une surcharge de 15% pour le carburant

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

De retenir les services d'Environnement KMJ au coût de 180\$/heure plus les taxes et plus les frais d'assurance de 5,95% pour effectuer les travaux de nettoyage des ponceaux du rang Thiersant. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

139-08-23

#### **7.3 - Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet accélération - rang Saint-Yves**

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et unanimement résolu et adopté

Que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **8 - SERVICE D'URBANISME**

### **8.1 - Rapport des permis**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2023 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que six (6) permis ont été émis pour la période de juillet 2023.

140-08-23

### **8.2 - Dérogation mineure - Dossier numéro DM-2023-03, Sylvain Parent au 572, rang Bord de l'Eau**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure DM-2023-03 pour la propriété sise au 572, rang du Bord de l'Eau a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que suite au bornage du lot 3 218 216, une opération cadastrale s'avère nécessaire pour corriger les limites du lot;

Considérant que des fossés existants délimitent clairement depuis plusieurs années l'utilisation agricole et résidentielle effectuée sur le lot 3 218 216 et la terre agricole voisine (3 217 661);

Considérant que selon le plan #DG2646-CO préparé par Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, en date du 18 juillet 2023, la superficie du lot serait alors réduite à 1190,0 m<sup>2</sup>;

Considérant que l'article 4.2 du règlement de lotissement no. 394-2023 exige une superficie minimale de 1500m<sup>2</sup> pour un lot partiellement desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain;

Considérant que la dérogation mineure serait de 310,0 m<sup>2</sup>;

Considérant que la demande ne crée pas de préjudice aux voisins;

Considérant que le projet ne crée aucun préjudice aux voisins ou aux autres citoyens de la municipalité;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 8 août 2023 et qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence,  
Il est unanimement résolu

Que ce Conseil autorise la demande de dérogation mineure DM-2023-03 relative à une opération cadastrale projetée qui aurait pour effet de réduire la superficie du lot 3 218 126 à 1190,0 m<sup>2</sup>.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

141-08-23

### **9.1 - Abrogation de la résolution numéro 110-06-23 - Contrat avec Infotech**

Considérant que l'entreprise PG Solutions a décidé de moderniser ses logiciels de comptabilité municipaux vers AURORA et que pour ce faire, elle mettra fin aux applications du logiciel MegaGest au courant de l'année 2024 ou 2025;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC examinaient la possibilité de changer de fournisseur puisque les coûts de la migration vers le logiciel AURORA de PG Solutions sont très élevés pour les municipalités de notre taille;

Considérant la présentation de la suite de logiciels Sygem aux directeurs généraux qui a eu lieu à la MRC, le 10 mai dernier, faite par la présidente et propriétaire, Madame Lucie Bouchard, et la directrice générale, Isabelle Surprenant, représentantes de la firme Infotech;

Considérant que lors de la présentation d'Infotech, en réponse à une question directe d'un directeur général, Madame Bouchard a clairement affirmé aux directeurs généraux et aux employés des municipalités présents que la firme Infotech n'était pas à vendre et qu'elle était là pour rester plusieurs années;

Considérant que PG Solutions a publié un communiqué de presse annonçant l'acquisition d'Infotech, en date du 22 juin 2023;

Considérant que 2 jours plus tôt (le 20 juin 2023), la Municipalité signait un contrat avec Infotech, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et se terminant le 31 décembre 2027, pour la migration vers la suite de logiciels Sygem;

Considérant que les municipalités de Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Robert, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel ont signé des contrats de migration avec la firme Infotech;

Considérant que ces municipalités considèrent avoir été flouées par les représentantes d'Infotech, celles-ci affirmant que lesdits contrats devaient être signés rapidement afin d'assurer une migration vers les logiciels de Sygem à l'automne 2023 (avant la période de confection du budget et de la taxation 2024);

Considérant que, à la lueur des nouvelles informations lues dans le communiqué de PG Solutions, les directeurs généraux des municipalités signataires comprennent maintenant la raison pour laquelle les représentantes d'Infotech poussaient les municipalités à signer rapidement les contrats;

Considérant que suite aux discussions avec les représentants de PG Solutions, la Municipalité de Saint-Aimé a reçu le 13 juillet dernier, la confirmation de PG Solutions de l'annulation du contrat signé le 20 juin 2023 avec Infotech;

En conséquence,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

D'abroger la résolution numéro 110-06-23, adoptée le 14 juin 2023 en séance extraordinaire et de poursuivre la migration vers la suite Aurora de PG Solutions;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

142-08-23

**9.2 - Demande d'autorisation de circuler du Club des Neiges Sorel-Tracy inc.**

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. demande l'autorisation de circuler à motoneige sur le rang Thiersant à partir du numéro civique 150 en direction du chemin des Brouillard;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. devra s'engager à installer la signalisation requise sur ce secteur pour permettre la circulation sécuritaire des motoneiges;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'accorder au Club des Neiges Sorel-Tracy inc., l'autorisation de circuler sur le rang Thiersant à partir du numéro civique 150 en direction du chemin des Brouillard.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

143-08-23

**9.3 - Avis d'intention de la MRC de Pierre-De Saurel - Déclaration de compétence à l'égard des municipalités locales relativement à certaines activités dans la rive et le littoral**

Considérant l'avis d'intention de la MRC de Pierre-De Saurel relativement à la déclaration de compétence à l'égard des municipalités locales pour certaines activités dans la rive et le littoral;

Considérant la résolution 2023-06-169 adoptée par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel le 14 juin 2023 annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard de certaines activités dans le littoral de lacs et de cours d'eau;

Considérant que chaque municipalité locale dispose de 90 jours à compter de la signification de cette résolution pour manifester son accord ou son désaccord;

Il est unanimement résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé exprime son accord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC de Pierre-De Saurel à l'égard de certaines activités dans la rive et le littoral de lacs et de cours d'eau, et ce, telles que décrites dans la résolution 2023-06-169 de la MRC de Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

144-08-23

**9.4 - Projet - Système des radiocommunications d'urgence de la MRC de Pierre-De Saurel - Demande au Fonds régions et ruralité volet 4**

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes municipaux concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que, dans une première phase, la firme Production Électronique inc. a effectué un diagnostic des besoins en radiocommunications du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel pour ses services de sécurité incendie ainsi que pour la sécurité civile;

Considérant que la firme Production Électronique inc. a soumis un rapport de ses opérations intitulé Étude du système de communication des Services d'urgence de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que ce rapport met en évidence des lacunes de couverture régionale et d'équipements locaux et régionaux en matière de radiocommunications;

Considérant que les municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-de-Majella, Yamaska, Saint-David, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Sorel-Tracy, en plus la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et

la Régie intermunicipale de la protection incendie Louis-Aimé-Massue, désirent présenter, via la MRC, dans le cadre de la deuxième phase du projet, une demande d'aide financière pour la mise en œuvre du devis proposé par la firme Production Électronique inc.;

Considérant également que la MRC de Pierre-De Saurel et les municipalités désirent se conformer à l'action 18 du plan de mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques en maintenant, améliorant et uniformisant les appareils de communication et les fréquences mises à la disposition des SSI/Régies;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé s'engage à participer au projet de radiocommunications d'urgence;
- Le conseil municipal autorise le dépôt, par la MRC de Pierre-De Saurel, du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, partie 2 – Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale;
- Le conseil municipal nomme la MRC de Pierre-De Saurel comme organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**145-08-23**

#### **9.5 - ADMQ - Colloque de zone Montérégie Est**

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Jacques Desrosiers

Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Aimé autorise la directrice générale et greffière-trésorière à participer au colloque de la zone Montérégie Est qui aura lieu le jeudi 14 septembre 2023 à l'Auberge Handfiel située à Saint-Marc-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

#### **11 - VARIA**

#### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Soleil Beauregard propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h34.

---

Denis Benoît, maire

---

Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Denis Benoît, maire

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

---

Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière